

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 383

Bibliographie: Que lisons-nous ? : cinquième liste

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bords du Rhin, quand nous signalions la reconnaissance des droits politiques aux femmes allemandes, que la révolution avait été nécessaire pour en arriver là, et que le remède était pire que le mal.

Pour les Françaises comme pour nous, nous souhaitons donc de toutes nos forces que, lorsque paraîtra notre prochain numéro, la cause suffragiste en France soit enfin chose accomplie et partie gagnée!

J. GUEYBAUD.

P. S. — Pour l'orientation de celles de nos lectrices qui suivent les débats au Sénat dans les dépêches de la grande presse, ajoutons à ce qui précède que, en outre du projet de M. Louis Martin, quatre autres propositions sont soumises à la Haute Assemblée: celle de MM. Jenouvrier et F. Saint-Maur, restreignant l'exercice des droits politiques à celle des femmes qui sont chefs de famille ou pourvues de titres universitaires; celle de M. Peltier, en faveur du vote municipal; celle de M. Soulié, en faveur de l'éligibilité sans l'électorat; et celle de M. Violette, encore plus restreinte, en faveur de l'admission des femmes aux fonctions d'« assesseurs » dans les Conseils municipaux.

Vers la suppression de l'incapacité civile de la femme mariée en France

Pendant que se poursuit au Sénat français la discussion sur le vote des femmes dont il est question plus haut, une proposition d'ordre féministe dans un autre domaine a été déposée par le garde des sceaux, M. René Renoult. Il s'agit d'une transformation complète de la situation de la femme mariée qui cesserait d'être sous la tutelle de son époux et pourrait disposer de la même liberté que lui dans la conduite de sa vie; toutefois « pour éviter l'anarchie dans le ménage », le mari conserverait dans certains cas la prépondérance. Il ne serait plus question de l'obéissance imposée à la femme par la loi, et la formule « le mari doit protection à la femme et la femme doit obéissance à son mari » serait remplacée par celle-ci « les époux sont tenus de vivre en commun. Le mari a le choix de la résidence du ménage ». Les devoirs communs entre époux demeurent en ce qui concerne la fidélité, les secours, l'assistance, l'entretien, l'éducation des enfants et le domicile.

Il est assez curieux de noter que cette proposition modifiant, ou plutôt créant des droits à la femme dans le mariage, le code français étant à cet égard mille fois en arrière sur le nôtre, arrive précisément à cette heure, comme cela vient de se produire en Roumanie où les droits civils ont été reconnus aux femmes avant les droits politiques. Y aurait-il là une tactique pour retarder la reconnaissance de ceux-ci en donnant aux femmes de ces pays ces droits qu'elles comptaient obtenir grâce à leur bulletin de vote?... on pourrait se le demander, bien que les suffragistes françaises ne paraissent pas partager cette crainte, plusieurs d'entre elles ayant collaboré indirectement à la préparation de ce projet.

Votre livre de messe à tranche rouge usée est toujours sur la porte, avec l'écuelle à fleurs. Voici le crucifix, image de douleur, le lit très haut, les fenêtres fermées...

Grand'mères aux yeux fanés et doux, A quoi, dites, à quoi pensez-vous?

Vous avez rempli votre vie de choses simples et si grandes aussi. Vous a-t-on jamais dit « merci »? Vous pourriez mourir sans souci; la cloche vous fera ses belles sonneries. La vallée est si calme, si claire, si fleurie!

Pauvres grand'mères aux mèches grises, On ne vous verra plus, tranquillement assises.



Quand les grand'mères étaient jeunes...

Cliché Mouvement Féministe

VARIÉTÉ

Une thèse de médecine féministe au XVII^e siècle.

Le 18 novembre 1666, le sieur Raymond Vaslet soutint une thèse médicale à Paris sur le texte: Scavoir si l'esprit suit le sexe. Au temps de cette soutenance, le féminisme n'était certes pas une question d'actualité; l'influence des femmes sur l'esprit et les mœurs était grande, cependant, mais rarement appréciée comme, somme toute, elle le méritait: l'Hôtel de Rambouillet venait de fermer ses portes, les Précieuses ridicules avaient fait gloser la cour et la ville, et six ans plus tard, en 1672, les Femmes savantes furent rudement moquées.

Les thèses d'alors, toujours écrites en latin, n'étaient que rarement traduites en français; le fait que Raymond Vaslet publia la sienne en français prouve qu'il jouissait sur son sujet digne de dépasser les frontières de l'art médical et d'atteindre le grand public, celui des salons et des ruelles. Sa conclusion est: l'esprit ne suit pas le sexe. Les quelques citations suivantes de cette thèse intéressante et ingénieuse nous feront comprendre comment Vaslet en arriva à ce jugement.

J. V.

... Il est assez difficile d'élever la gloire de l'homme sur les ruines de la femme; car l'esprit n'est point donné à l'un par préférence à l'autre, chacun d'eux y a part et c'est un bien commun... C'est à tort qu'on veut établir quelque différence entre elle et lui, puisque l'on ne peut y parvenir sans blâmer la Nature et dire qu'elle s'est égarée...

... Que si la femme n'est en rien différente de l'homme, pourquoi ne pourrait-elle pas régner et faire profession des armes, s'adonner aux arts et sciences, se mesler de judicature et soutenir quelques actions politiques?... Quelle envie possède les gens, qui fait injure à Dieu, dont la femme n'est pas moins la créature que l'homme et les fait échapper jusqu'à préférer l'homme à la femme, qui sont dans la dernière égalité et se font réciproquement besoin? L'homme de soy, la femme toute seule sont-ils suffisants pour la propagation de l'espèce? Dieu ne les a-t-il pas choisis pour la génération et l'éducation des enfants, pour l'administration et le commandement, pour les arts et les sciences?... N'y a-t-il plus de Lucrèces, d'Artémises, d'Aspasies, de Cornélie? N'y a-t-il plus de Cléopâtres, de Débores, de Constances?...

Il s'en trouve, au contraire, et même en très grand nombre, qui n'ignorent de rien et qui sont instruites des choses dont les hommes sont informés, qui savent en un mot ce qu'on leur cache le plus, quoy qu'inutilement. Il s'en trouve qui savent les langues, qui font des Vers et de la Prose, qui sont versées à la Mathématique, à l'Astrologie, à la Prophétie, à la Théologie, et pour tout dire, il s'en trouve qui ont la terre pour matelas au milieu des armées, qui nagent en un besoin et qui entendent bien la chasse. Donc l'esprit ne suit pas le sexe...

¹ D'un article de M. Maurice Gilles dans la Revue pratique de biologie appliquée à la clinique et à la thérapeutique.

Dites, grand'mères, où irez-vous, Grand'mères aux yeux fanés et doux?

H. PFEIFFER.

La mort d'une directrice de théâtre

Louise Dumont, la directrice bien connue du théâtre de Dusseldorf, est morte dernièrement, emportée brusquement par une fluxion de poitrine. Jeune déjà, Louise Dumont montra un goût très vif pour le théâtre, mais elle dut soutenir de nombreuses luttes contre sa famille avant de pouvoir suivre la vocation qui l'attirait. En 1883

Après la première année d'expérience abolitionniste à Grenoble

L'expérience abolitionniste de Grenoble est à l'ordre du jour en France. Des revues, des journaux d'études sociales et de nombreux périodiques médicaux s'en sont occupés. C'est qu'en effet 155 villes attendent de connaître les résultats effectifs des efforts abolitionnistes. On peut affirmer d'ores et déjà que la première année d'expérience après la fermeture des « maisons » est des plus encourageantes. D'après un rapport du Dr Butterlin, chef du service syphiligraphique, les maladies vénériennes sont en régression nette. Cependant il y a encore de sérieuses mesures à prendre pour lutter contre les bouges clandestins, le racolage et les publications licencieuses. Le maire de Grenoble a promis son appui à l'Association dauphinoise d'Hygiène morale, afin d'arriver à un assainissement certain des mœurs de la cité.

XXI^e Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage Féminin.

Une vive reconnaissance est due à la Section d'Interlaken pour son excellente organisation de la XXI^e Assemblée des délégués de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, qui réunit, les 25 et 26 juin, sous la présidence de Mme Leuch, 94 délégués, représentant 26 sections sur 35, et de nombreux membres.

La séance administrative et la séance publique se tinrent au Kursaal, où Mlle Gourd excusa l'absence de la Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, qui dut rester à Genève en raison de l'absence des autres membres de la délégation britannique à la Conférence du Désarmement.

La gestion du Comité, les comptes, présentés par Mlle Grütter, furent votés sans discussion; la cotisation restée fixée à soixante centimes par membre. L'activité de l'Association est, à peu près, celle des sections, et les lecteurs du Mouvement la connaissent. C'est la propagande par la presse, par les conférences, par le film, par les cours de vacances, que Mlle L. Dutoit est obligée, pour des raisons de santé, de renoncer à diriger; par les voyages, cette expédition suisse au Congrès des femmes méditerranéennes, à Constantine, pendant les vacances de Pâques, organisée avec maîtrise par Mme Debrüt-Vogel; c'est la remise aux Chambres fédérales d'une réponse à la lettre de la Ligue antisuffragiste suisse; c'est la campagne pour l'assainissement du cinématographe, en réclamant des commissions intercantionales de censure, avec la participation des femmes; ce sont des démarches pour interdire aux enfants l'accès des cinémas; c'est la collaboration, dans la mesure du possible, à la lutte contre les stupéfiants, l'étude des allocations familiales; c'est, de concert avec l'Office suisse des professions féminines, l'étude de la protection légale de la femme (rapport présenté par Mme Vischer (Bâle). Ce sont enfin, dans tous les cantons, des efforts, des démarches pour que les femmes siègent dans les Commissions scolaires, les Commissions d'assistance, les Cham-

brés de tutelles, les Conseils de paroisse, ce qui ne va pas tout seul. Le Comité Central a confié à Mlle H. Zwahlen (Berne) le soin de réunir toute la documentation concernant la femme dans les Commissions d'écoles, d'assistance publique, de tutelles, et les Conseils de paroisse.

La nationalité de la femme mariée devient un sujet actuel, puisqu'on prépare une nouvelle loi sur l'acquisition ou la perte du droit de citoyen suisse; quatre Associations féminines ont demandé au Département de Justice que la femme suisse puisse garder sa nationalité lorsqu'elle épouse un étranger. Par raison d'économie, paraît-il, on n'a pu désigner une femme comme déléguée à la Conférence du Désarmement. Mlle S. Ferrière (Genève) et Boeschstein (Berne) ont été proposées pour faire partie de la Commission de la S. d. N. pour l'assistance aux étrangers indigents. L'Association entretient les meilleures relations avec l'Alliance internationale, qui a renoncé à son Congrès d'Athènes en raison des difficultés actuelles; elle a participé à la remise solennelle à Genève des pétitions réclamant le désarmement. Elle poursuit vaillamment sa tâche, quoique les perspectives ne soient pas encourageantes, que les échecs s'accumulent, que le Conseil Fédéral nous menace d'un plébiscite auprès des femmes suisses, idée saugrenue née pourtant dans le cerveau d'un ami; car ce plébiscite est fait: c'est la pétition avec ses 247.000 signatures.

Sur la proposition de Mme Vischer, l'Assemblée de 1933 se tiendra à Bâle. Le Comité a été réélu: Mme Vuilliomonet (Chaux-de-Fonds), une des fondatrices de l'Association membre du Comité pendant vingt-ans, collaboratrice enjouée, active, dévouée, ayant donné sa démission, a été remplacée par Mlle I. Weber (St-Gall). A Mme Vuilliomonet, avec l'expression de regrets amicaux et de vifs remerciements, ont été remis un bouquet de roses et un nappage de l'Oberland. Un autre bouquet de roses a salué la réélection de Mme Leuch comme présidente.

La séance administrative a été interrompue par un thé aimablement offert par la commune d'Interlaken, et terminée par un travail inspiré par le plus noble idéal, de Mme E. Du Bois-Mayor, (Neuchâtel), vice présidente de la Fédération Internationale des Amies de la jeune fille sur la solidarité féminine. Mme Dubois a relevé qu'à notre époque matérialiste, où partout se dressent les murailles de Chine économiques, il convient que les femmes fassent preuve de solidarité, d'entraide, non seulement dans le domaine de la bienfaisance, de l'utilité publique, dans les questions économiques, mais aussi plus haut, plus loin; il faut qu'elles donnent l'exemple de la solidarité humaine.

La séance publique du dimanche matin, à laquelle assista une visiteuse de Sarrebourg, Mme Gerber, a été consacrée à trois rapports sur les campagnes menées pendant l'année: à St-Gall, pour les commissions scolaires, rapport présentés par Mlle Weber; à la campagne genevoise pour les prud'femmes, qui fut un succès, et à l'enterrement sans phrases, le 25 juin dans l'après-midi, par le Grand Conseil, du projet Albaret, échec cuisant que Mlle Gourd annonça avec tristesse et révolte durant le dîner officiel. Enfin Mme Vischer, dans un exposé qui fut un précieux encourage-

Marthe OULIÉ: Quand j'étais matelot. 15 ff.

Id. Bidon V. (Récits de voyages au Sahara).

Antoine de SAINT-EXUPÉRY: Vol de nuit. Services nocturnes d'avions postaux. Gallimard, édit. 12 ff.

Id.: Courrier Sud. (Edit. de la Nouvelle Revue franç.)

Albéric CAHUET: Sainte-Hélène, petite île. (La captivité de Napoléon.) Pasquelle, éd. 12 ff.

Miriam HARRY: Trois ombres: J. K. Huysmans, Jules Lemaitre, Anatole France. Flammarion, éd. 12 ff.

BERNHARD, WOLFGANG, GOETZ, WIEGLER: Les papiers de Stresemann. Trad. franç. 36 ff.

Katherine MANSFIELD: Journal. Trad. française. Collection du « Cabinet cosmopolite », Stock, Paris, éd. 24 ff.

Clémence DANE: Régiments de femmes. Collection « Feux croisés ». 18 ff.

Alex. BERRY: Mon cousin le pirate. (Grand prix de l'Académie féminine des lettres). 12 ff.

Colette YVER: Le vote des femmes (le vote des femmes... c'est leur choix en amour). Calmann-Lévy, éd. 12 ff.

Marg. AUDOUX: La fiancée (recueil de nouvelles). Flammarion, éd. 12 ff.

Franç. NOHAIN: Saint Louis. (Collection des « Grands cœurs ».) Flammarion, éd. 12 ff.

Camille MAULAIR: La majesté de Rome. (Grasset, Paris, éd.) 15 ff.

C. K. CHESTERTON: La vie de Robert Browning. (Trad. française.)

Id.: Dickens. (Trad. française.)

Jean LÉPINE: La vie de Claude Debussy. André BILLY: Infinités littéraires (portraits d'écrivains: Apollinaire, Mauriac, Dorgelès, Morand etc.). 12 ff.

LA FURETUSE.

Que lisons-nous?

CINQUIÈME LISTE

N. D. L. R. Au moment des vacances, ces indications de lectures seront sans doute plus spécialement appréciées par celles de nos lectrices qui vont jouir de loisirs, et auxquelles nous rappelons, au moment où elles composeront leur bibliothèque d'été, nos listes précédentes, parues dans les Nos 367, 370, 376 et 380 du Mouvement.

Raymond ESCHOLIER: Victor Hugo raconté par ceux qui l'ont vu. Stock, Paris, ed. Prix: 15 ff.